

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE
SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022 A 19 HEURES
LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 novembre à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du vendredi 4 novembre 2022 de Monsieur André MANCIPOZ, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 55

BACHA Fatiha / BENEDIC Fabien / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / DE AZEVEDO Tania / EL HADDAD Khaled / GICQUEL Camille / LAUGIER Véronique / LE NAGARD Marie-France / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SAVRY Gilles / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / AESCHLIMANN Marie-Do / CHRIQUI-MENGEOT Rita / FISCHER Josiane / GUILLOT-NOEL Christophe / KHOURY Armand / LE GAC Thierry / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / BARBIER Gaël / ISABEY Eric / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / De MARVAL Josette / LE MOAL Alice / MERCIER Luc / PINARD Patrice / RENAULT Sébastien / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / GASMI Samia / MESTRES Valérie / MOUMNI Dounia / NARBONNAIS Valentin / SOW Fatoumata / BINAKDANE M'Hamed / LAFON Carole / LECLERC Patrice / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / HADDOUCHE Bachir / LARIK Leïla / PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 21

CHARAIX Céline représentée par PERICAT Xavier / HAMIDA Abdelkader représenté par RYADI Sandra / WALKER Damien représenté par PLOTEAU Jean-François / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / BOURDIER-CHAREF Angéline représentée par LETIERCE Valérie / KAPLAN Isabelle représentée par LE GAC Thierry / SITBON Frédéric représenté par RAHAL May / JAUFFRET Anne-Christine représentée par BARBIER Gaël / DAD Hicham représenté par PEREZ Anne-Laure / COCHEPAIN Stéphane représenté par De MARVAL Josette / DELACROIX Agnès représentée par MERCIER Luc / LAUER Evelyne représentée par PINARD Patrice / MUZEAU Rémi représenté par RENAULT Sébastien / AGOUMALLAH Boumédiène représenté par GASMI Samia / BEKKOUCHE Adda représenté par SOW Fatoumata / HEMONET Hervé représenté par REVILLON Yves / MOME Michel représenté par DELATTRE Amélie / TRICARD Perrine représentée par MESTRES Valérie / ABSSI Chaouki représenté par BINAKDANE M'Hamed / MANSERI Sofia représentée par LECLERC Patrice / TOUMI Délia représentée par LAFON Carole.

ABSENTS : 4

COSTA Catherine / GUILLARD Laurent / SELLAM Naïma / BENTAJ Abdelaziz.

EXCUSE : 0

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 0

Monsieur MECHRIA Ouissam est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Le conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine passe à l'examen des projets de délibérations.

I - VIE INSTITUTIONNELLE

2022/S06/001 Modification du règlement intérieur du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

II - ADMINISTRATION GENERALE

2022/S06/002 Adhésion de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

III - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

2022/S06/003 Communication du rapport social unique 2021 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.

IV - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2022/S06/004 Approbation de la convention autorisant les services techniques de la ville de Gennevilliers et le prestataire de collecte de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine à accéder à la déchetterie de Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (74 voix pour et 2 abstentions).

V - DEVELOPPEMENT DURABLE / ENVIRONNEMENT

2022/S06/005 Approbation du plan climat air énergie territorial (PCAET) 2022-2027 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

VI - AMENAGEMENT URBAIN

2022/S06/006 Création et constitution de la commission définie à l'article R.300-9 du code de l'urbanisme pour la procédure de passation de la concession d'aménagement du projet de ZAC « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (74 voix pour et 2 abstentions).

2022/S06/007 Délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé à la commune de Clichy-la-Garenne en application de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (74 voix pour et 2 abstentions).

2022/S06/008 Approbation de l'acquisition des parcelles cadastrées section X 742p, 748p, 406p et X1 - DP sises à Gennevilliers - Boulevard intercommunal / Avenue Lucien Lanternier / Boulevard Beaumarchais d'une superficie totale cadastrale de 660 m² environ, appartenant à la ville de Gennevilliers, dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC multisites du Luth.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (69 voix pour, 2 abstentions, 5 élus territoriaux ne prenant pas part au vote).

2022/S06/009 Approbation de la cession des parcelles cadastrées section X 742p, 748p, 406p et X1 - DP sises à Gennevilliers - Boulevard intercommunal / Avenue Lucien Lanternier / Boulevard Beaumarchais d'une superficie totale cadastrale de 660 m² environ, à la SEMAG 92, dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC multisites du Luth.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (69 voix pour, 2 abstentions, 5 élus territoriaux ne prenant pas part au vote).

2022/S06/010 Approbation de l'acquisition d'une parcelle cadastrée section AH - DP (ancienne rue Georges Thoretton partielle) sise à Gennevilliers - Angle rue Georges Thoretton / rue Henri Barbusse, d'une superficie totale cadastrale de 579 m² environ, appartenant à la ville de Gennevilliers, dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Debussy-Sévines.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (69 voix pour, 2 abstentions, 5 élus territoriaux ne prenant pas part au vote).

2022/S06/011 Approbation de la cession d'une parcelle cadastrée section AH - DP (ancienne rue Georges Thoretton partielle) sise à Gennevilliers - Angle rue Georges Thoretton / rue Henri Barbusse, d'une superficie totale cadastrale de 579 m² environ, à la SEMAG 92, dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Debussy-Sévines.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (69 voix pour, 2 abstentions, 5 élus territoriaux ne prenant pas part au vote).

VII - HABITAT

2022/S06/012 Asnières-sur-Seine - Extension du périmètre d'autorisation préalable de mise en location de logements à de nouvelles adresses n°1.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (74 voix pour et 2 abstentions).

2022/S06/013 Clichy-la-Garenne - Opération de restauration immobilière - 46, rue du Landy - Demande de lancement de l'enquête parcellaire.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (74 voix pour et 2 abstentions).

VIII - POLITIQUE DE LA VILLE

2022/S06/014 Approbation du rapport Politique de la Ville de l'année 2021.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

2022/S06/015 Communication du programme d'actions relatif aux porteurs de projet des quartiers prioritaires élaboré en partenariat avec les communes en politique de la ville pour l'année 2022.

Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.

2022/S06/016 Approbation des avenants n°3 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relatif aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de la commune d'Argenteuil.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

2022/S06/017 Approbation des avenants n°2 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relatif aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de la commune d'Asnières-sur-Seine.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

2022/S06/018 Approbation des avenants n°2 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relatif aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de la commune de Clichy-la-Garenne.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

2022/S06/019 Approbation des avenants n°2 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relatif aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de la commune de Colombes.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

2022/S06/020 Approbation des avenants n°2 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relatif aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de la commune de Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

2022/S06/021 Approbation des avenants n°2 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relatif aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de la commune de Villeneuve-la-Garenne « AIRE 2029 ».

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

IX - VŒU / MOTION

2022/S06/022 Vœu pour le maintien du bénéfice de la dotation d'intercommunalité et du produit de cotisation foncière des entreprises.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

VII - COMMUNICATIONS

2022/S06/023 Communication des délibérations prises par le Bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

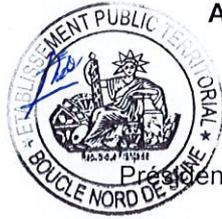
Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.

2022/S06/024 Communication des décisions territoriales et des marchés publics pris par Monsieur le Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.

Fait et affiché à Gennevilliers, le 11 novembre 2022.


André MANCIPOZ



Président de Boucle Nord de Seine